



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frais médicaux

Question écrite n° 131682

Texte de la question

M. Arnaud Montebourg appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les revendications des personnes souffrant d'affections de longue durée (ALD). En effet, ces dernières sont soumises à la participation forfaitaire, aux franchises médicales et au déremboursement de certains médicaments. Ainsi, malgré le plafonnement à 50 euros pour les franchises médicales et un plafonnement identique au titre de la participation forfaitaire, ces personnes, qui souffrent de pathologies graves, sont inquiètes des charges toujours plus lourdes qui pèsent sur elles, alors même qu'elles ne sont pas responsables de leur état de santé. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour améliorer la situation de ces personnes souffrant d'ALD et les rassurer quant à la prise en charge de leurs pathologies.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Montebourg](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131682

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2012, page 2868

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)